

# SYNAMAG



## A la une

Expoprotection 2018,  
un succès de plus !

2



## Affaires publiques

4

## Infos SYNAMAP

5

## En pratique

7

## Produits et solutions

8



## En bref

11

## Expoprotection 2018, un succès de plus !



Une fois de plus, le salon Expoprotection a confirmé sa position d'évènement incontournable avec une édition 2018 marquée par une affluence identique à celle de 2016, une forte mobilisation des acteurs du marché de la gestion et de la prévention des risques et un nombre d'exposants remarquable. Bref, un vrai succès...

Salon de la prévention et de la gestion des risques, Expoprotection est un lieu de rencontres fatidique pour les acteurs de la prévention et de la gestion des risques professionnels et aussi une véritable plateforme de lançements de produits et de solutions.

Rappelons aussi que ce salon est unique en France, avec une offre structurée autour de deux univers complémentaires :

- L'espace "Risques professionnels, naturels & industriels", réunissant les acteurs de la prévention et de la protection contre les

risques professionnels et environnementaux.

- L'espace "Risques malveillance & feu", réunissant les acteurs de la prévention et de la protection des hommes, des biens et des informations contre les actes de malveillance et le feu.

Après une dynamique d'évolution mise en place en 2012 pour s'adapter à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés et des métiers, les éditions de 2014 et 2016 avaient suivi les objectifs fixés par cette stratégie. C'est-à-dire renforcer l'audience, enrichir l'offre et favoriser les

contacts.

Une meilleure prise en compte des attentes des exposants et des visiteurs, un suivi pointu de l'actualité du marché et les efforts d'évolution et de perfectionnement mis en place sont à l'origine de cette réussite.

"Expoprotection, c'est une mine d'or pour ceux qui ont bien préparé leur visite ! Les échanges sur le salon facilitent considérablement les relations commerciales dans le futur" nous confie Nadine Nieva-Nguyen, Responsable Achats EPI, Hamon Thermal Europe (France).



### Bilan 2018

**20 088 visiteurs uniques :**

**17 %** venant de l'étranger et **83 %** venant de France.

Concernant les visiteurs français, **43 %** venaient des régions.

Une moyenne de **6 700** visites par jour.

**Top 5** des pays représentés : Italie, Belgique, Grande-Bretagne, Espagne, Suisse.

**785** exposants et partenaires, dont 300 nouveaux participants.

Un auditorat total de **5 850** personnes aux conférences et ateliers.



## Expoprotection, vitrine de l'innovation

Le salon accorde une grande importance à la présentation des nouveautés et à la mise en avant des dernières tendances du marché.

Une aubaine pour les adhérents du SYNAMAP, qui sont des entreprises fortement impliquées dans la recherche et le développement de nouvelles technologies, leur permettant ainsi de présenter leurs nouveaux produits.

Le pôle SYNAMAP a donc fortement contribué à cette dynamique "innovatrice".

Rappelons également que les adhérents du SYNAMAP font preuve d'un haut niveau d'expertise et proposent des produits fiables qui répondent précisément aux besoins des clients.

"Sur le marché des EPI, les adhérents du SYNAMAP sont reconnus pour leur expertise et la qualité de leurs produits. Leur présence sur le salon ne fait que renforcer la position d'Expoprotection en tant qu'évènement incontournable" indique Renaud Derbin, Président du SYNAMAP.

En 2018, ce sont plus de 300 nouveautés produits, solutions et services qui ont été présentés sur le salon. Il semble donc évident que les visiteurs ont pu identifier, évaluer et trouver les solutions à leurs problématiques de prévention et de protection.

"Le salon permet de rencontrer des fabricants EPI, de bénéficier de leur expertise et de résoudre nos problèmes liés au port des EPI. C'est aussi une formidable vitrine des nouveautés !" indique Nadine Nieva-Nguyen.

## Une édition 2018 très dynamique

Pour cette 27<sup>ème</sup> édition, le salon a proposé un programme de thématiques et d'animations aussi riche que diversifié pour illustrer les tendances actuelles en matière de prévention et de protection. Fort de ses nombreux partenaires experts et institutionnels, Expoprotection avait préparé, pour ses conférences, un contenu de haut niveau et de nouveaux formats sur ses 6 espaces dédiés, avec quatre cycles qui ont structuré l'essentiel des contenus : "Prospectives & innovation", "Formation & métiers", "Retours d'expérience" et "Réglementation".

De plus, Expoprotection a souhaité que plusieurs Start-ups disruptives soient présentes sur le salon pour présenter, en avant-première, le fruit de leur réflexion. L'objectif étant de mettre en avant les technologies de demain.

Un dynamisme de contenu à la hauteur de l'expertise des exposants !

### Nicolas BIALY

Directeur commercial France, Infield Safety

“ Pour Infield Safety, l'enjeu de cette édition était de taille ! Car notre objectif principal était d'augmenter notre notoriété et de se placer au même niveau que les leaders français actuels. C'est pourquoi nous avons opté pour un emplacement stratégique et une superficie du stand trois fois supérieure à celle de 2016. Notre objectif a été atteint, notamment grâce à des contacts qualifiés et décisionnaires. Le visitorat est un des atouts indéniables du salon Expoprotection.

En tant que fabricant, Expoprotection reste le meilleur salon. Nous sommes très satisfaits de l'édition 2018 et, bien évidemment, Infield Safety exposera en 2020.



### Marc PRADAL

Président Directeur Général, Kiplay

“ En tant qu'acteur important du marché des EPI, notre présence sur Expoprotection est avant tout un moyen de présenter nos innovations. Nous avons donc réalisé, sur notre stand, des démonstrations d'un vêtement connecté. Un concept qui apporte aux visiteurs une meilleure approche produit. Il est indispensable de présenter l'amélioration des vêtements de protection par la technologie.

Expoprotection reste avant tout un lieu important qui permet d'intensifier les rapports avec les clients et favorise les échanges avec tous les représentants de la profession.



## Les exposants du pôle SYNAMAP

3M France - ARMORLUX - ATTENDANCE - AUBOUEIX - BIERBAUM-PROENEN - CEPOVETT - COFAQ (Securom) - DIFAC - DRÄGER France - GROUPE JLF - GROUPE RG - HONEYWELL - INDUSTRIAL SCIENTIFIC - INFIELD SAFETY - JALLATTE - KIPLAY - KRATOS SAFETY - LABORATOIRES ESCULAPE - LEBORGNE - LEMAITRE SECURITE - MABEO INDUSTRIES - MATISEC - MSA THE SAFETY COMPANY - MULLIEZ-FLORY - NEOFEU - PARADE - PETZL - PIP - PREVOR - PROTECTHOMS - ROSTAING - SEGETEX-EIF - SHOES FOR CREWS - SHOWA BEST GLOVES - SIOEN - T2S - TENCATE- TRACTEL - TUOVER PROTECTION - UNIVET - UVEX HECKEL - W. L. GORE & ASSOCIATES.

Circulaire CNAM/ DRP

## Actualisation des modalités d'instruction de la reconnaissance des accidents du travail

La circulaire CNAM/DRP CIR-14/2018 du 12 juillet 2018 passe en revue et actualise les fondamentaux de la reconnaissance des accidents du travail. Elle précise les modalités d'instruction médico-administrative et le cadre réglementaire de référence

Cette circulaire s'adresse aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie et Caisse Générale de Sécurité Sociale, mais peut toutefois intéresser d'autres acteurs de prévention et de l'entreprise.

Elle définit notamment la phase d'instruction conduite par le gestionnaire des accidents du travail concernant tout le processus de reconnaissance des AT et des accidents de trajets dans un souci d'harmonisation.

La circulaire traite les points suivants :

- définition des notions d'accident du travail, d'accident de trajet et d'accident de mission ;
- recevabilité de la déclaration d'accident

du travail et du certificat médical initial qui décrit les lésions intervenues sur le salarié, imputables au travail ;

- délais réglementaires de déclaration de l'accident du travail et présentation des sanctions auxquelles s'expose l'employeur en cas de non-déclaration de l'accident ;
- gestion de l'instruction en accident de travail et modalités d'instruction médico-administrative (investigations, recours à l'expertise du médecin conseil, etc.).

Cette circulaire s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Vêtements de protection

## Communication de la Commission dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive 89/686/CEE

Le journal officiel de l'Union européenne a publié une norme harmonisée au titre de la directive 89/686/CEE, concernant les vêtements de protection contre les chocs mécaniques pour motocyclistes.

"Conformément à la disposition transitoire de l'article 47 du règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil, les États membres ne doivent pas empêcher la mise à disposition sur le marché des produits relevant de la directive 89/686/ CEE qui sont conformes aux dispositions de ladite directive et qui ont été mis sur le marché avant le 21 avril 2019.

Par conséquent, la norme harmonisée EN 1621-4:2013 - Vêtements de protection contre les chocs mécaniques pour motocyclistes, continue de conférer une présomption de conformité uniquement à ladite directive et uniquement jusqu'au 20 avril 2019.

Cette présomption de conformité en vertu de la directive 89/686/CEE cessera à partir du 21 avril 2019.



Actu

## Les partenaires sociaux rejettent l'idée d'une norme sur la santé psychologique au travail

Dans le cadre de discussions menées au sein d'une instance chapeautée par le ministère du Travail, les partenaires sociaux français se sont prononcés clairement contre tout projet de norme sur la santé psychologique au travail. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) voudrait plancher sur un tel projet de norme, dans la foulée de l'adoption en mars dernier d'une norme sur le management de la santé et de la sécurité au travail.

"Les membres du groupe consultatif permanent du Coct souhaitent attirer l'attention sur le fait qu'un tel sujet ne relève pas de la normalisation, mais de la réglementation et du dialogue social. Par conséquent, ils ne sont pas favorables à l'élaboration d'un projet de norme sur la santé mentale et la sécurité sur le lieu de travail", indique le Conseil d'orientation des conditions de travail (Coct) dans une déclaration datée du 29 juin 2018.

Cette instance, placée sous la tutelle du ministère du Travail, réunit représentants des syndicats, des organisations patronales et de départements ministériels afin qu'ils remettent des avis sur des questions liées à la politique publique de santé au travail.

+ d'infos : european trade union institute

Infos adhérents du SYNAMAP

## Pour ses 30 ans, E.P.I. Center revisite entièrement ses catalogues !

Fort de ses 30 ans d'expérience et d'expertise, E.P.I. Center propose une refonte totale de ses deux catalogues. Le premier étant dédié aux métiers de bouche, de l'accueil, des univers du bien-être et de la santé, ainsi que de l'agro-alimentaire, le deuxième aux métiers de l'industrie, du BTP et des collectivités.

Après une analyse de toutes les ventes des deux dernières années, une grande partie de l'offre a été renouvelée et les articles incontournables ont été conservés.

Le résultat final ? Une offre complète, pertinente, dynamique et équilibrée, à l'ergonomie particulièrement étudiée pour en faire un outil transverse pour les commerciaux et les utilisateurs !

Les évolutions des catalogues sur le fond : ciblage pointu, enrichissement et conseils.

- Collection resserrée et pointue pour un gain de temps dans la sélection des produits.
- Amélioration de l'offre : 40 % des références EPI, 50 % des références textiles ont été renouvelées pour une offre complète et pertinente.
- Enrichissement des gammes femmes.
- Présentation de tous les services proposés : essayage, personnalisation, livraisons (paquetage nominatif, cadencement, mise en sachet individuel, ...), e-procurement, suivi des EPI (vérifications, entretien et lavage industriels, recyclage).
- Amélioration des informations réglementaires.

# 30 ans...

au service de la protection au travail,  
de préconisations et de conseils pour prévenir et protéger,  
de conseils et de personnalisation dans le workwear !



## 3M a lancé son nouveau site internet

L'équipe Solutions pour la Protection Individuelle de 3M a lancé son nouveau site internet.

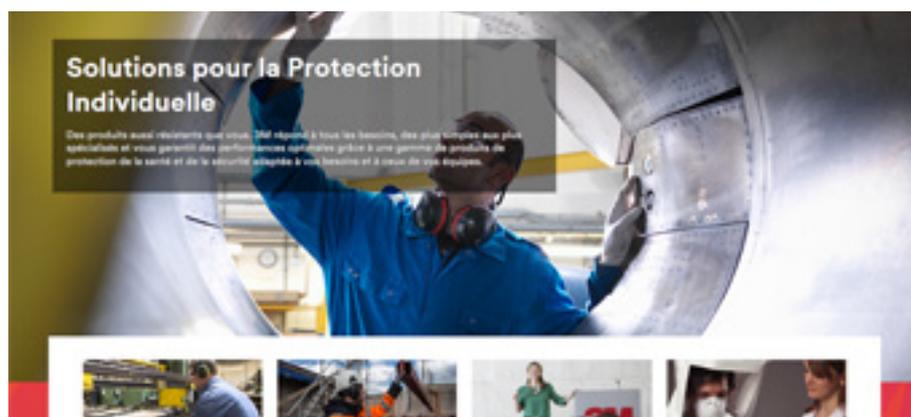
Responsive design, il peut être consulté parfaitement sur tous les supports (ordinateur, tablette, smartphone) via la même adresse [www.3M.com/fr/securite](http://www.3M.com/fr/securite).

Orienté solution, il permet de découvrir les nombreux produits et services proposés par 3M, pour protéger la santé et la sécurité des professionnels, par type d'industrie.

On y retrouve également les différents outils, tels que logiciel de sélection d'un masque, d'estimation de durée de vie des cartouches, vidéos de démonstration, brochures et fiches techniques.

Ce site publie également des actualités réglementaires sur les risques respiratoire, auditif, oculaire, de la tête et du visage, du corps et du soudage.

Et encore bien plus de fonctionnalités à découvrir !



## Actualités du syndicat

### Formation "Technique EPI" : Prochaine session

La prochaine session de la formation Technique EPI du SYNAMAP aura lieu **du 18 au 22 mars 2019** à Paris.

#### Programme :

La formation Technique EPI du SYNAMAP aborde la réglementation française et européenne, ainsi que les aspects techniques des différents types de protections de toutes les familles d'EPI.

- Santé et sécurité au travail, cadre général et réglementaire
- Protection auditive
- Protection contre les chutes de hauteur
- Protection des mains
- Protection des pieds
- Protection des voies respiratoires
- Protection des yeux
- Protection Haute-visibilité
- Vêtements de protection

#### Objectifs :

- Renforcer ses compétences techniques sur les EPI.
- Connaître la réglementation EPI
- Intervenir en véritables prescripteurs d'EPI dans l'analyse des risques.
- Préconiser les EPI adaptés aux situations de travail, etc.

Pour vous inscrire ou avoir plus d'informations, veuillez contacter :  
Laure FERRUS - [lferrus@synamap.fr](mailto:lferrus@synamap.fr) -  
01 79 97 75 13.

## T2S dévoile sa nouvelle identité visuelle

Nouveau logo T2S



Fin d'année 2018, T2S a marqué une nouvelle étape dans son histoire avec le changement de son logo. Cette nouvelle identité visuelle, dévoilée en avant-première sur le salon Expoprotection, témoigne de sa volonté d'évolution et d'adaptation aux besoins des clients.

Le symbole de la route, représenté au

coeur du logo, a été conservé. Il traduit la mission qui anime T2S au quotidien : la sécurité et la visibilité des Hommes sur l'axe routier.

Nouveaux catalogues

Le nouveau catalogue EPI T2S® a été diffusé en avant-première sur le salon Expoprotection.

Consultable sur [t2sworkwear.fr](http://t2sworkwear.fr), il présente toutes les dernières nouveautés de T2S en matière d'EPI.

Quant au nouveau catalogue TARGET2SAFETY®, présentant la gamme d'EPI TARGET2SAFETY®, il est consultable sur [target2safety.fr](http://target2safety.fr).



## Securom, la nouvelle enseigne du groupe Cofaq

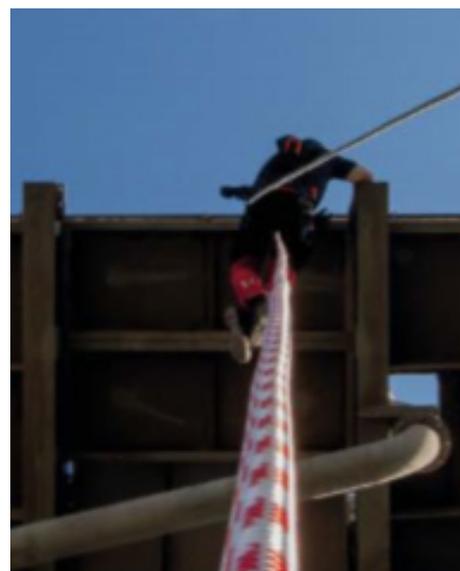
Le groupe COFAQ a changé l'identité de son réseau Master Pro Expert EPI, pour renforcer sa visibilité sur le marché de la santé et de la sécurité des personnes au travail.

Le Groupe Cofaq a annoncé sa nouvelle stratégie de distribution sur le marché de la santé et de la sécurité des personnes au travail lors du salon Expoprotection 2018. L'enseigne Master Pro Expert EPI a été renommée "Securom". Avec une volonté de mieux distinguer l'enseigne dans son environnement concurrentiel. La nouvelle identité visuelle sera déployée au cours du

premier semestre 2019 dans les 32 points de vente du réseau.

Le Groupe COFAQ a également annoncé la poursuite du développement de Securom, avec l'élargissement du réseau en aidant ses adhérents dans la création de leurs points de vente supplémentaires, et en accueillant de nouveaux adhérents dans le respect du projet et des valeurs de l'enseigne, au sein du Groupe.

A fin 2018, Securom comptait 32 points de vente, soit 12 de plus qu'en 2017, et 25 coopérateurs, soit 8 de plus.



## Neofeu intègre le Groupe PMS Industrie

Le groupe PMS Industrie, sensible au made in France, poursuit son développement par l'acquisition du groupe Neofeu, une marque référente sur le territoire national dans la fabrication de solutions antichutes de personnes et de charges en milieu professionnel.

PMS Industrie, située à Rang dans le Doubs, est le leader en France de produits de levage et d'arrimage et intègre également une gamme d'EPI contre les chutes de hauteur.

Cette acquisition offre à PMS Industrie une bonne complémentarité de gammes et la possibilité d'assurer de bonnes synergies commerciales et managériales en gardant toujours à l'esprit l'accent mis sur la qualité et le made in France.



## Protection des pieds

### Le laçage des chaussures est essentiel !

**Comment bien lacer ses chaussures ?**  
Cette question en fera sourire beaucoup, et pourtant, le laçage des chaussures permet de limiter certaines douleurs, un frottement inapproprié, des bursites calcanéennes...

Bref, une chaussure mal lacée, c'est beaucoup de conséquences négatives. Or pour que la protection soit optimale et que les qualités des chaussures ne soient pas perturbées, il faut bien les lacer !



1. Bien placer son talon au fond de la chaussure.
2. Bien tendre les lacets.
3. Terminer le laçage en maintenant le lacet sous tension

#### Attention !

Le pied ne doit pas être trop comprimé.

Pour les postes avec beaucoup de déplacements, il est important de **renouveler cette opération toutes les 2 heures**, spécialement lors de très fortes ou très faibles températures car le pied change de volume.

## Protection des mains

### Quel gant porter pour le contact alimentaire ?

Rappelons tout d'abord que les gants doivent être conformes à la réglementation qui s'applique (EPI, contact alimentaire...) et répondre aux exigences fonctionnelles et de protection au poste de travail.

En plus des critères de choix habituels, le contact avec les aliments implique les considérations suivantes :

1. Tout gant réutilisable doit être facilement lavable/décontaminable.
2. Si la couleur blanche est choisie pour son aspect hygiénique, la couleur bleue est plus appropriée pour repérer facilement tout débris de gant dans les aliments traités.

3. Eviter les gants poudrés. La poudre, même acceptable pour le contact alimentaire (amidon végétal en général), peut contaminer les aliments et peut aussi contenir des OGM. De plus, des gants en latex naturel poudrés peuvent parfois présenter des taux plus élevés de protéines allergisantes.

4. Eviter les gants PVC ou vinyle qui sont plastifiés avec des phtalates, surtout en contact gras ou humide, même si les phtalates ne sont pas formellement interdits.

5. Eviter les gants avec intérieur en fibres courtes flockées qui peuvent contaminer, sauf à être relavés ; des intérieurs de tricots (fils continus) ne seront pas contaminants.



## Vêtements de protection

### Comment porter un vêtement à dissipation électrostatique ?

- Toujours se rapporter à la notice du fabricant.
- L'EPI doit pouvoir recouvrir en permanence tous les matériaux non conformes au cours de l'utilisation normale (y compris en flexion et en mouvement).
- Si l'EPI comprend plusieurs couches, par exemple une doublure, une isolation et une couche extérieure, l'extérieur doit répondre aux exigences relatives au matériau.
- L'EPI doit pouvoir être ajusté convenablement avec des tailles conformes à l'EN 340 et permettre au corps du porteur de se mouvoir librement, toutes les fermetures étant fermées conformément aux instructions du fabricant.
- Afin de s'assurer du bon écoulement des charges électrostatiques, il est impératif que la continuité électrique soit assurée entre l'EPI et la terre par un contact avec la peau.
- Pour limiter le phénomène d'accumulation de charges électrostatiques, il est recommandé que les vêtements portés sous l'équipement soient dissipateur de charge.
- L'EPI doit être utilisé sur un sol conducteur ou dissipateur de charges électrostatiques, avec des chaussures possédant une résistance inférieure à 1.108 Ohm.



# Produits et solutions

Découvrez les derniers produits et solutions proposés par les adhérents du SYNAMAP, experts de la sécurité des Hommes au travail et des équipements de protection individuelle.

## BIERBAUM-PROENEN



### BP® VESTE PILOTE (Réf. 1890 643)

**Descriptif** : Entièrement ouatinée, coupe de manche spéciale pour une liberté de mouvement optimale, bas de manche réglable, bords-côte et réflecteurs pour une visibilité optimale.

**Applications** : Existe en 9 coloris (blanc, rouge, vert, bleu roi, bleu nuit, olive, noir, anthracite et faucon). Tailles : XS-XXXL.

info@bierbaum-proenen.de - www.bp-online.com/fr

## CAMP SAFETY



### BLIN

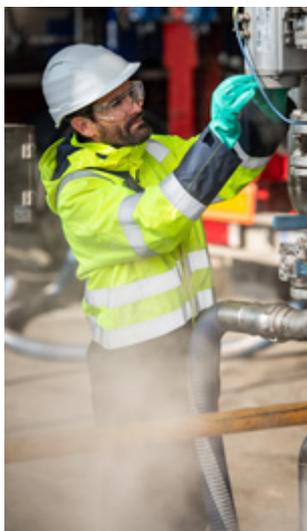
**Normes** : EN 353-2, CNB/P/11.075.

**Descriptif** : Système antichute simple et intuitif, adapté tant pour une utilisation verticale que pour une utilisation horizontale/ inclinée sur arête vive ( $r \geq 0,5$  mm). Bloqueur non amovible pour éviter une installation incorrecte.

**Applications** : Industrie, construction, tour, toits.

contact@campfrance.fr - www.camp-france.fr

## CEPOVETT



### Parka multirisques HV (Réf. 9D97) + Gilet amovible (Réf. 9M91)

**Normes** : EN 1149-5 : 2008  
EN20471 20132/A1 2016 Classe 2  
EN 13034 : 2005 +A1 : 2009 Type 6  
EN 343 : 2004 +A1 : 2007 Classe 3  
EN ISO 14116 : 2015 INDICE 1.

**Descriptif** : Vêtement d'intempérie étanche et respirant avec possibilité d'intégrer un gilet afin d'améliorer la protection thermique.. Gilet amovible qui peut être porté seul. Il s'intègre dans la veste par fermeture à glissière. Disponibles en jaune HV et orange HV avec des empiècements marine aux endroits soumis aux salissures. Ces 2 vêtements peuvent être achetés seuls.

**Applications** : Industrie, métallurgie, BTP, installation et maintenance des voiries, transport, énergie, etc.

tnamata@cepovett.com - www.cepovett.com

## DELTA PLUS



### Bottes Canadiennes de sécurité ESKIMO SBHP SRC

**Normes** : EN ISO 20345, SBH P A E FO CI WR SRC.

**Descriptif** : Bottes PU/ Polyester adaptées aux milieux froids extérieurs et chambres froides. Membrane DELTA-TEX® imperméable, semelle PU gardant ses propriétés jusqu'à -30°C. Embout et semelle composite.

**Applications** : Agriculture, BTP, construction, artisans, logistique

### WET&DRY VV636

**Norme** : EN388 4 1 3 1 X.

**Descriptif** : Gant léger et souple, double enduction nitrile pour un travail en milieu huileux, très bonne adhérence. Support 100% polyamide très confortable, jauge 15.

**Applications** : BTP, construction, industrie lourde, industrie légère, logistique, secteur éolien, industrie minière.



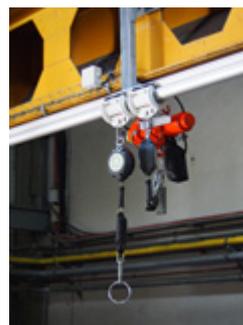
### DELTA PLUS FIT TEST

**Descriptif** : Nouveau service Delta Plus permettant de garantir une protection respiratoire optimale, en assurant une étanchéité maximale entre le visage de l'utilisateur et le masque respiratoire.

**Applications** : BTP, construction, industrie lourde, industrie légère, logistique, secteur éolien, industrie minière.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

## GAMESYSTEM



### Rail sous pont roulant avec treuil électrique

**Norme** : EN 795 Type D.

**Descriptif** : Sécurisez votre zone de travail en couvrant l'intégralité de votre bâtiment. L'ajout d'un treuil permet de récupérer facilement le crochet de l'antichute, quelle que soit la hauteur du pont.

**Applications** : Toutes les entreprises qui cherchent à lutter contre les chutes de hauteur pour des opérations de maintenance ou d'entretien.

games@gamesystem.com - www.gamesystem.com

# Produits et solutions

## KRATOS SAFETY



**Lift Res-Q (Réf. FA 70 201 00 - appareil seul / FA 70 201 20 - avec corde 20 m / FA 70 201 40 - avec corde 40 m)**

Normes : EN 341:2011-1A,  
EN 1496:2007 Classe B.

Descriptif : Dispositif de sauvetage/évacuation. Vitesse de descente contrôlée à 0,8 m/sec quel que soit le poids, dans la limite de 225 kg (maxi 2 personnes). Hauteur maxi de descente et de levage : 300 m.

Applications : Ce dispositif est l'équipement idéal pour des opérations d'évacuation et de sauvetage rapides.

info@kratossafety.com - www.kratossafety.com

## LEMAITRE SECURITE



### BlackLight S1P SRC

Norme : EN ISO 20345 : 2011.

Descriptif : Basket de sécurité à tige tricotée alliant look, confort, flexibilité, sécurité et légèreté. Semelle en EVA - caoutchouc nitrile : adhérente, résistante à l'usure et amorti remarquable.

Applications : Modèle dédié aux métiers "Indoor" : logistique, transports, distribution, manutention, services et administration, industrie légère, artisanat, second œuvre, ...

info@lemaitre-securite.com - www.lemaitre-securite.com

## PIP FRANCE



### 16-377

Norme : EN 388-2016.

Descriptif : Gant anti-coupure de niveau F (ansi A7) avec une excellente dextérité grâce à sa jauge 18 + très bon grip, respirabilité et screen touch.

Applications : Tous les travaux qui nécessitent de la dextérité, en milieu humide et où le risque de coupure est très important.

jmenard@pipeurope.com - www.pipeurope.com

## RESPIREX FRANCE



### Combinaison RJS 300 Ventilée ou filtrante

Normes :

- TYPE 3-EN 14605 :2005+A1:2009,
- TYPE 4-EN14 605 :2005+A1:2009,
- TYPE 5-EN 1130313982-1:2004+A1 :2010,
- TYPE 6-EN 1303 :2005+A1:2009,
- EN 14126 :2003,
- EN 12941 :1998+A2 :2008 APF 40, NPF 500.

Descriptif : Tissu léger haute protection chimique. Rapidité d'habillage/déshabillage. Combinaison ventilée = durée d'intervention + longue. Grand champ de vision = confort. Niveau sonore très bas = communication ++.

Applications : Industrie, médical, encadrement, gendarmerie, pompiers, ...



support@respirex.fr - www.respirex.fr

## SENF A



### POLO F4

Descriptif : Confort incroyable grâce à sa souplesse et à sa capacité d'absorption. Séchage en 30 min et repassage superflu. Résistance au lavage. Il protège en outre d'un contact accidentel avec la flamme.

Applications : Administrations, Industrie. Toute personne cherchant confort, entretien facile et durabilité du produit.

dlavauzelle@chargeurs-substrates.com - www.saflex.net

## SORIFA

### HPderm Nettoyant Salissures spéciales Force 4 (Trait Bleu Végétogrins)



Descriptif : Crème nettoyante aux micrograins végétaux non abrasifs pour les mains et les bras.

S'utilise avec ou sans point d'eau par simple essuyage avec un chiffon. Existe en tube de 125 ml, flacon de 1 L, bidon de 5 L, recharge de 2,5 L pour distributeur.

Applications : SALISSURES SPECIALES : peinture, résines, colles, goudrons, graisses, cambouis.

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

## UVEX HECKEL



### Chaussures de sécurité uvex 2 (Réf. 6509.2)

Norme : EN 20345 : 2011 S3 SRC - ESD.

Descriptif : Chaussure de sécurité légère, robuste et flexible, semelle PU2D antidérapante avec fort cramponnage, tige microvelours résistant à la pénétration d'eau. Du 35 au 52 en 4 largeurs.

Applications : Energies, transport et logistique, industrie chimique, services aéroportuaires, génie mécanique, construction.



### Lunette-masque uvex pheos cx2 sonic (Réf. 9309.275)

Norme : EN 166, EN 170. Marquage monture : W 166 3 4 B T CE. Marquage écran : 2C - 1,2 W 1 B T K N CE.

Descriptif : Lunettes-masques uvex les plus légères (34 g) et très confortables grâce au composant souple directement injecté sur l'oculaire au niveau du front et du nez et du bandeau textile ultra-souple.

Applications : Mécanique de précision, meulage, environnements poussiéreux, fonderie, travaux avec acides et de galvanisation.

[contact.france@uvex-heckel.fr](mailto:contact.france@uvex-heckel.fr) - [www.uvex-safety.fr](http://www.uvex-safety.fr) - [www.heckel.fr](http://www.heckel.fr)

## RAPPEL

### TRAVAIL AU FROID : être bien équipé !

Le travail en extérieur en période hivernale (BTP, transports, travaux agricoles) ou dans des ambiances froides (chambres froides ou climatisées), ou encore dans certaines conditions particulières (travail en altitude, travail sous l'eau) peut exposer les salariés à des températures très basses et donc à des risques !

Il convient donc d'éviter ou de limiter le temps de travail au froid et surtout, de veiller à ce que les travailleurs portent des EPI adaptés au froid !



# La "Formation technique EPI" du SYNAMAP,

## un module complet et pointu animé par des experts du syndicat.

## Rappel

### Adhérer au compte "accidents du travail / maladies professionnelles"

Accessible depuis [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr), le compte AT/MP est un service en ligne ouvert à toutes les entreprises cotisantes à la branche risques professionnels du régime général de la Sécurité sociale. Il offre une visibilité complète sur les risques professionnels, pour agir de manière efficace et rapide en prévention. Gratuit, ce service est consultable 24h/24h et est actualisé quotidiennement.

Les 6 raisons d'adhérer au compte AT/MP

- s'abonner au nouveau service de dématérialisation de la notification du taux de

cotisation ;

- consulter les taux de cotisation avec le détail de leur calcul (historique sur 3 ans) ;
- faire le point sur les sinistres professionnels en temps réel ;
- accéder à une rubrique "comprendre la tarification" ;
- profiter des services déclaratifs offerts sur [netentreprises.fr](http://netentreprises.fr) et accéder aux autres services de l'Assurance Maladie - Risques professionnels ;
- comparer sa sinistralité à celle des entreprises du même secteur, demander des aides financières...

## Evènement

### Conférence EUROSHNET sur la normalisation, les essais et la certification

La sixième conférence européenne Euroshnet sur la normalisation, les essais et la certification aura lieu à Dresde en Allemagne, du 12 au 14 juin 2019. Elle portera sur les évolutions en matière de santé et sécurité au travail liées à l'innovation et aux nouveaux modes de production (digitalisation, objets connectés, réseaux intelligents...).

Comment la santé et sécurité au travail va-t-elle évoluer pour relever les défis de l'usine intelligente et des nouvelles formes de travail ? Comment se développent la normalisation, les essais et la certification au contact de l'innovation ? Comment accompagner le changement ? Le réseau de préventeurs européens Euroshnet propose de faire un point sur ces questions et d'échanger sur les défis que posent ces nouvelles

formes de travail en matière de prévention.

Thématiques abordées lors de ces trois journées :

Solutions innovantes pour faire face aux risques professionnels (substances chimiques, équipements de travail...).

Nouvelles technologies, technologies intelligentes et sécurité au travail.

Standardisation, tests et certification : accompagner le changement.

Futur rôle de la normalisation, des tests et de la certification dans l'environnement social européen.

Cet événement s'adresse aux organismes publics européens et nationaux, aux instituts de santé et sécurité au travail, aux organismes d'essais, de certification et de normalisation, aux préventeurs, aux partenaires sociaux, aux fabricants, aux distributeurs et aux entreprises.

+ d'infos : <https://www.euroshnet.eu/conference-2019>

## Info

### AT/MP en 2017 : un niveau historiquement bas mais des risques qui progressent

L'Assurance Maladie - Risques professionnels a récemment publié les chiffres 2017 des accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi que le bilan de son activité de cette même année. La sinistralité, qui continue de décroître (-0,5 par rapport à 2016), est à son niveau le plus bas depuis 70 ans avec 33,4 accidents du travail pour 1 000 salariés en 2017. Trois secteurs se distinguent nettement par rapport à cette moyenne : le BTP qui

poursuit sa baisse de sinistralité, l'intérim, ainsi que l'aide et les soins à la personne, dont la sinistralité continue d'augmenter. La diminution globale des maladies professionnelles, elle aussi, se confirme à nouveau en 2017. En termes financiers, avec un résultat annuel net de 1,13 milliard d'euros en 2017, l'Assurance Maladie - Risques professionnels est à l'équilibre pour la cinquième année consécutive.

source : [ameli.fr](http://ameli.fr)

## Evènement

### Colloque "Bruit et Vibrations au Travail" de l'INRS

Du 9 au 11 avril 2019, l'INRS organise un colloque consacré au bruit et aux vibrations. Objectif : proposer un état des lieux des connaissances actuelles sur la prévention des risques liés à ces deux nuisances professionnelles.

Durant 3 jours, plus d'une trentaine de praticiens en santé au travail se succéderont pour présenter des expériences pratiques conduites sur le terrain et proposer des éclairages sur les techniques permettant de réduire l'exposition des salariés au bruit et aux vibrations. Lors de chaque session, des temps d'échanges permettront au public d'interagir avec les intervenants.

La manifestation permettra de découvrir comment les nouvelles technologies font évoluer l'évaluation et la protection contre le bruit et quels sont les apports des innovations (outils connectés, etc.) pour la mise en œuvre d'actions de prévention plus pertinentes vis-à-vis des risques liés aux vibrations. Il sera enfin l'occasion de présenter des solutions de prévention innovantes.

Contact : [bvt2019@inrs.fr](mailto:bvt2019@inrs.fr)  
+ d'infos : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



Editeur de Référence :

SYNAMAP  
21, rue Leblanc - 75015 PARIS  
Tél. : 01 79 97 75 10 / Fax : 01 79 97 75 15  
[info@synamap.fr](mailto:info@synamap.fr) - [www.synamap.fr](http://www.synamap.fr)

Directeur de la publication : Renaud Derbin

Réalisation : Laure Ferrus

Crédit photos : Fotolia

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.